

en remontant la rue, j'ai croisé deux petits écoliers, l'un en bleu, l'autre en rose, qui se tenaient par le cou et chantaient à tue-tête le refrain de *La Jeune Garde*.

L'USINE

Quand le poisson « rend », les cinq ou six usines travaillent. Les femmes y sont exclusivement employées à la préparation du poisson pour sa mise en conserve dans les boîtes de fer-blanc. Quand le poisson ne « rend » pas, il y a les petits pois, en saison.

Ces petits pois, qui remplacent pour les travailleuses la sardine rarissime, ont été l'objet d'une lâche agression des troupes d'orgéistes. C'est un pêcheur qui nous l'explique :

— Pour provoquer le désordre, ils ont pétrolé les récoltes de petits pois dans les champs, et même, munis de bidons de pétrole, ils ont pénétré dans les usines et arrosé les provisions. Tout a été perdu. Ils ont voulu faire croire que c'était nous autres de la C. G. T. ou ceux du parti communiste qui avaient fait le coup, mais ils se sont fait démasquer. Le résultat n'en a pas moins été du chômage aux usines et la perte sèche pour le paysan.

Un gérant d'usine, un patron en somme, devait me dire quelques heures plus tard :

— Ce sont pourtant des membres d'un parti de l'ordre qui ont fait cela. Je ne

Lorsque les lois sociales instituèrent la nomination de déléguées d'usine, certains patrons de Saint-Guénolé ne tardèrent point à se venger, et telle femme choisie pour représenter ses collègues devait être congédiée à la première occasion qui se présentait.

LA RELIQUÉ

Chez cette bigoudaine qui habite, tout en haut du pays, une maison dont le sol est de terre battue, comme tous les sols de toutes les maisons de Saint-Guénolé, cela respire l'ordre et la propreté. Cette bigoudaine-là est une militante, on peut dire « la militante » du pays. Elle déplore de ne pouvoir grouper toutes les ouvrières trop passives, trop indifférentes, trop craintives aussi des représailles patronales.

— Ma sœur, nous raconte-t-elle, n'avait pas osé signer son procès, vu que moi j'avais été renvoyée de ma place après avoir signé le mien.

— Quel procès ?
— Ben celui-là que je vais vous montrer.

Elle se lève, va droit à la haute cheminée au-dessus de laquelle figurent en bonnes places les portraits de famille, ceux des vieux, ceux des nouveaux venus, ceux des jolies épousées en robe de noces, la tempe contre la tempe de l'époux. Elle se hausse sur la pointe de ses sabots et atteint une manière de vide-poche de faïence d'où elle retire un papier plié en deux qu'elle dépose devant nous avec précaution. C'est « son procès » : un

le kilo contre 3 fr. 50 par bonne pêche. Le merluchon, 100 francs la caisse contre 4 francs... Vous devinez le résultat...

On devine en effet que le pêcheur préfère rejeter le poisson à la mer plutôt que de toucher un moindre gain pour le même effort.

— Les sardiniens sont les plus malheureux. La sardine ne vient presque plus par ici. Aussi certains, des risquentout, des entreprenants, des débrouillards ont quitté le pays pour s'en aller pêcher du côté de Douarnenez ou de Concarneau. L'année dernière j'ai gagné en tout et pour tout 5.000 francs dans mon année. Mais j'ai des copains qui n'ont pas touché plus de 1.000 ou 1.200 francs pour six mois.

J'ai vu la femme d'un pêcheur, dont le budget était réduit au seul produit de ses travaux de dentelle, soit de 35 à 50 francs par semaine, son mari n'ayant recueilli de sa pêche que 120 francs en sept semaines. Il y a quatre enfants à nourrir dans cette maison-là.

Le récent scandale causé par les usiniers de Concarneau, qui refusèrent le poisson pêché par les équipages des chalutiers *L'Œuvre*, *Le Populaire* et *Ville de Dinan*, dont les patrons sont trop « Front populaire » pour tout usinier qui se respecte, jette sur les brimades et les difficultés que rencontre le pêcheur une lumière nouvelle. Mis en demeure cependant par le ministère de la Marine d'acheter le poisson « Front populaire » comme l'autre, ils n'acceptèrent qu'à la condition de le payer le prix minimum obligatoire (400 francs), soit un prix inférieur à celui payé aux autres équipages (460 francs).

Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de la pression patronale faite sur le pêcheur pour le détourner du Syndicat qui n'est pas le Syndicat chrétien.

Deux vieux marins-pêcheurs qui sortent d'une usine de conserves devant laquelle nous nous trouvons, discutent cuisine. L'un d'eux vient justement de livrer sa « récolte » de sardines qui est aussitôt mise entre les mains des ouvrières pour la mise en boîte de fer-blanc. Et d'expliquer :

— Tu comprends, mon vieux, la sardine, ça doit se manger frit, ça n'est bon que comme ça...

DES DENTELIÈRES

Elles sont cinq, la mère et les quatre filles, à travailler, acharnées sur les doigts de gants, sur les poignets de dentelle. Dans la pièce trop close, cela manque d'air. Elles gagnent, à elles cinq, 250 francs par semaine, en travaillant d'arrachepied jusqu'à minuit. Leur travail est livré à des entreprises qui les exploitent. On leur a bien parlé de certaines coopératives de vente qui leur assureraient un meilleur gain, comme cela se fait ailleurs, elles n'ont pas compris. Il faudrait qu'on leur expliquât qu'ailleurs, justement où des coopératives de vente ont fonctionné, ce n'est pas 250 francs mais 400 qu'elles toucheraient.

Que leur importe ! Ne m'ont-elles pas montré leurs belles robes de soie et de velours toutes brodées de perles, qu'on met deux fois l'an jusqu'au mariage, et qui coûtent pas loin de deux mille francs, et la coiffe de dentelle qui s'en va chercher tout de suite dans les 300 francs.

— Vous ne préféreriez pas employer tout cet argent si difficilement gagné à vous procurer plus de bien-être, plus de distraction, voire à voyager de temps en temps en morte-saison ?

— Pourquoi faire ? De quoi aurait-on l'air aux jours de fête si on n'avait pas l'habit comme les autres. C'est notre seul plaisir, pourquoi s'en priverait-on ?

LA REINE DES CORMORANS

J'avais remarqué son portrait au-dessus du lit de la déléguée d'usine. C'était celui d'une fille radieuse en son costume de reine des reines des Cormorans.

— Ah ! si vous la voyiez aujourd'hui, elle a bien changé, elle est tuberculeuse et ne bouge plus de son lit. Il n'y a plus rien à faire.

Il n'y a plus rien à faire vraiment. Je sors de chez la reine des Cormorans. Je l'ai trouvée couchée au fond d'une maison, dont la trop petite fenêtre ouvre sur la mer. Le père est maintenant trop vieux pour la pêche. La vieille maman de soixante et des années a dû entrer à l'usine. La reine des Cormorans de 25 ans est exsangue. Ses yeux verts sont trop grands et l'on devine qu'elle a dû être

jolie comme les amours. Sa voix n'est qu'un souffle-et, pour peu qu'elle remue sur sa couche, on entend aussitôt comme un terrible bruit de mécanique horlogère qui remue dans sa poitrine et qui se termine par une toux qui ne finit plus. Elle touche un secours de 50 francs par mois de la commune, comme incurable. On ne sait en vertu de quelle négligence administrative elle ne bénéficie pas de l'assistance médicale. Et les 50 francs ne peuvent pas payer les médicaments et autre chose que le poisson et les pommes de terre qu'elle ne peut plus avaler.

— Quand avez-vous vu le médecin pour la dernière fois ?

— Il y a deux mois. On ne peut pas le payer, alors il ne revient pas.

Il n'y a qu'un seul médecin pour les trois communes de Saint-Guénolé, Penmarch et Kerity, c'est-à-dire pour huit mille habitants. Considérez qu'il y a en moyenne un malade par maison et vous comprendrez que les gens peuvent mourir bien vite, bien jeune...

Considérez aussi que, chaque année, de jeunes docteurs en médecine sortent de la Faculté avec leurs diplômes, mais pas de cabinet. Pourquoi ces jeunes médecins ne vont-ils pas s'installer, ne serait-ce que pour faire leurs premières armes, dans ces campagnes où l'on a besoin d'eux. Il pourrait y avoir ainsi un médecin à Saint-Guénolé à demeure. Le seul de Penmarch n'y suffit pas, puisqu'il laisse mourir la petite reine des Cormorans de 25 ans.

Un médecin donnerait au village des habitudes d'hygiène inconnues le plus souvent. Un médecin enseignerait ce qu'est la maladie et comment on la combat. C'est à Saint-Guénolé qu'un bébé de trois ans étant très malade, une institutrice s'inquiéta :

— Il est sujet à ces crises, ce petit. Il a été souvent malade ?

— Lui, ah que non ! répondit la mère, c'est un petit gars solide qui n'est pour ainsi dire jamais fatigué. Ainsi le voilà qui a ses trois ans bien sonnés, et il n'a jamais fait que trois congestions pulmonaires, que le médecin appelle ça.

UN PATRON

Celui-là est ce qu'on fait de mieux comme patron dans le pays. Il dirige, une entreprise de conserves. On dit de lui : « C'est un brave type et il cause bien ! »

C'est un fait, « il cause bien ». — Nous avons un très joli personnel, un personnel magnifique, qui ne dit jamais rien, qui est très satisfait des salaires actuels, très dévoué et d'un excellent rendement, un très joli personnel vraiment.

Il est peut-être satisfait de son salaire, mais sans doute est-ce faute de le lui octroyer avec la véritable manière de s'en servir, qui fait qu'il crève, ce joli personnel, de privation et de misère.

Dans la maison du patron, une coiffe passe. Le fils, un monsieur de la ville tout de même, a épousé une fille du pays, une bigoudaine... Et ceci est sans doute une raison pour qu'il paraisse plus près des humbles, des nés-natifs de Saint-Guénolé.

Ce patron-là donne dans la bonté, dans l'amour de l'humanité, dans la philosophie : « Transformer l'homme pour transformer le monde ». Pas de haine, pas de politique et pas de meetings publics surtout. Ici, des meetings, pourquoi faire, grand Dieu !

— Mais pour leur enseigner, à ces gens qui ne sont peut-être pas aussi satisfaits qu'il vous semble et qui souffrent, qu'il y a des moyens de se tirer de cette misère et de repousser la souffrance et d'améliorer la vie.

Il n'ignore pas, ce modèle des patrons de Saint-Guénolé toute la lepre du pays. Il sait qu'ici, un bébé meurt, que là, une fille tuberculeuse s'en va, qu'ailleurs le père est paralysé et comme il y a sept petits à veiller et à nourrir, la mère fait de la dentelle pour trente-cinq francs la semaine, et que le paralytique essaie d'en faire un peu aussi. Il sait bien que le pêcheur, quand il rentre le soir, la femme étant à l'usine, prend, lui aussi, le crochet à dentelle avec ses gros doigts déformés par les rudes travaux, afin que le gain de la dentelière ne soit point tronqué. Il le sait d'autant mieux, ce patron, qu'il est celui qui fait ce qu'il peut pour soulager, ici et là... Sans doute compte-t-il davantage sur le bon Dieu que sur l'union des travailleurs pour faire le reste...

Mais, il y a si longtemps que le bon Dieu y a renoncé !

Madeleine JACOB.

MONDE



Les coiffes en pain de sucre penchées sur les longues tables de l'usine aux sardines

m'explique pas que des membres d'un parti de l'ordre aient pu se livrer à de tels excès...

Les pêcheurs et les ouvrières qui comprennent se l'expliquent fort bien. Il convenait de faire naître de part et d'autre des troubles et d'attribuer ce sabotage à un parti ou à une organisation que les milieux bien pensants n'ont point accoutumés de désigner comme le parti ou l'organisation de l'ordre. C'est l'éternel procédé de la provocation.

Les ouvrières gagnent 2 fr. 45 de l'heure, à Saint-Guénolé. Les heures de travail sont tributaires de l'arrivée du poisson et de la quantité. Elles sont donc irrégulières. Aussi bien le travail commence-t-il vers deux heures de l'après-midi. Certains jours il est terminé en trois ou quatre heures, certains autres jours il se prolonge très avant dans la nuit. Actuellement, à Saint-Guénolé, les femmes touchent un salaire de quarante-cinq à cinquante francs par semaine.

Tandis qu'à Saint-Guénolé, le taux est de 2 fr. 45, il vient d'être porté à 3 fr. 24 à Concarneau et à Douarnenez. C'est qu'à Concarneau et à Douarnenez le nombre des ouvrières syndiquées à la C. G. T. est honorable. A Saint-Guénolé, les femmes ne sont point syndiquées. Pourquoi ? Pourtant elles savent que les avantages acquis par elles, elles le doivent au fait qu'ailleurs des syndiquées les avaient obtenus. Mais elles ont peur des représailles patronales...

feuille dactylographiée, le procès-verbal de la réunion à l'usine qui la nomme déléguée des ouvrières.

Pour avoir vu cette paysanne sous sa coiffe, cette paysanne en costume breton et en sabots, dans sa maison perdue là-haut au fin fond du pays, conserver précieusement ce papier qui faisait foi qu'un jour elle avait été élue par ses camarades comme déléguée, conserver ce papier comme ailleurs on garde sous globe la couronne de fleurs d'orange, on éprouve qu'il y a bien quelque chose de changé et qu'on a compris là-bas, gravement. Son « procès », c'est sa relique, la preuve, en somme, que les temps tout de même sont révolus.

Son ancien patron l'avait renvoyée.

— Il avait dit qu'il n'avait vu à la manifestation de Brest, et que j'y brandissais le drapeau rouge. Sur et certain que j'y étais, mais pour le drapeau, c'est pas vrai, c'est pas moi qui le portais vu que justement j'étais en deuil... Ce qu'il faudrait, c'est cacher ses idées, seulement ça, je ne peux pas, heureuses celles qui y arrivent, elles ne risquent rien.

Après une mise à pied de six mois, un patron plus libéral que les autres l'a engagée à son usine.

CEUX DE LA MER

— Quand la pêche est bonne, explique le marin-pêcheur, le rendement est mauvais. Les prix baissent et dans des proportions que vous n'imaginez pas. Quatre caisses de merlans qu'on vend 100 francs par mauvaise pêche se vendent 23 fr. 50 par bonne pêche, ce sont des chiffres de juillet. Le carelet, on le vend 7 fr. 85